ij





## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge Reçu le après dépôt de l'acte au greffe

Réser au Monite beig



1 6 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles Greffe

N° d'entreprise : 0701 909 123

Dénomination:

(en entier) : (en abrégé)

ES HA 1

Forme juridique

SPRL

Adresse complète du siège: Rue Laurent Heirbaut, 15 à, 1083 Bruxelles

## Objet de l'acte : Démission d'un gérant et Cession de parts

Proces-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2018

Ce vendredi 21 décembre 2018 s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la SPRL ES HA 1 au siège de la société.

L'assemblée s'est ouverte à 16 heures.

Monsieur Michael PERRAULT présidait celle-ci.

L'assemblée constate que toutes les parts sont présentes ou représentées, qu'il n'y a dès lors pas lieu de justifier des convocations et que l'assemblée ainsi réunie est apte à prendre les décisions portées à l'ordre du

- 1. Démission pour raison de convenance personnelle de Monsieur Erol TEPE de son poste de gérant de la société.
  - 2. Quitus à accorder à l'ancien gérant.

L'assemblée générale constate d'abord que Monsieur Tepe a cédé la totalité de ses parts de la société à Monsieur PERRAULT.

De la sorte, Monsieur PERRAULT détient les 100 (cent) parts sociales de la société.

Décisions :

-1. L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Erol Tepe de son poste de gérant et le remercie vivement pour les efforts qu'il a consentis en faveur de celle-ci au cours de son mandat.

L'assemblée générale Jui donne quitus pour les actes de sa gestion au cours de son mandat,

En l'absence de remarques ou de questions, l'assemblée générale est clôturée à 16 heures 30 après rédaction du présent procès-verbal.,

Les associés qui le souhaitaient ont signé le présent procès-verbal.

Michael Perrault Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).